

Description

Les peintres appliquent des peintures et des vernis sur différents éléments d'un bâtiment: murs, plafonds, sols, fenêtres, volets, boiserries, etc. Ils posent également des papiers peints, des tissus, des revêtements muraux et réalisent des travaux de décoration. Par leur travail, ils contribuent à protéger et embellir les bâtiments.

Leurs principales activités consistent à:

Travaux préparatoires

- calculer la surface à traiter ainsi que la quantité de matériaux nécessaire;
- évaluer le coût et établir un devis;
- préparer le matériel, exécuter des mélanges de couleurs pour obtenir la teinte souhaitée par le client ou commander des mélanges prêts à l'emploi;
- installer une échelle, un chevalet, un pont-roulant ou un échafaudage si nécessaire;
- poser des feuilles cartonnées ou en plastique, coller des bandes de papier adhésif pour couvrir les sols et protéger tout ce qui ne doit pas être touché par la peinture;
- arracher les vieux papiers peints, détacher les couches d'ancienne peinture ou de rouille à l'aide d'un grattoir, d'une racle, d'une spatule, d'une brosse métallique, d'un décapant ou d'un appareil à air chaud;
- mastiquer les trous et les fissures, supprimer toute trace de graisse et toute aspérité, poncer et dépoussiérer;
- éliminer les causes d'une humidité excessive ou faire appel à un spécialiste;

Travaux de finition

- appliquer la peinture au pinceau, au rouleau ou au pistolet, en une ou plusieurs couches selon le résultat visé: couche de fond, couche intermédiaire ou couche de finition;
- appliquer du crépi et en structurer la surface;
- encoller et poser des papiers peints, des tissus ou d'autres revêtements;
- réaliser des éléments décoratifs (figures géométriques, reliefs, trompe-l'oeil, etc.);
- nettoyer les outils et la place de travail, évacuer les matériaux résiduels.

Environnement de travail

Les peintres travaillent la plupart du temps sur les chantiers; seuls les objets mobiles et facilement transportables (fenêtres, portes, parties de machines, etc.) sont peints en atelier. Les peintres passent sans cesse d'un chantier à l'autre, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de bâtiments en transformation ou de locaux habités à rénover. Ils exercent leurs tâches seuls ou secondés par des aides-peintres. Ils sont tributaires des conditions climatiques. Leurs horaires sont en principe réguliers.

Formation

La formation de peintre s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de peinture;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (32 jours sur 3 ans).

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de peintre.

Contenu

Branches théoriques (sur 3 ans)

- planification, préparation des travaux et comptes rendus;
- préparation et recouvrement des fonds;
- sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement;
- décoration et façonnage.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Perception correcte des couleurs
- Habileté manuelle
- Aptitude pour le calcul
- Bonne représentation spatiale
- Ordre et propreté
- Disposition à de fréquents déplacements
- Résistance physique
- Absence de vertige

Perspectives professionnelles

Les peintres trouvent du travail dans des petites ou moyennes entreprises où, avec l'expérience et le perfectionnement, ils peuvent remplir des fonctions à responsabilité comme chef-fe d'équipe ou contremaître-sse. Certains s'établissent à leur compte.

Perfectionnement

Les peintres peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- certificat de chef-fe de chantier peintre, formation modulaire en emploi, Tolochenaz;
- brevet fédéral de contremaître-sse peintre, 2 à 4 semestres en emploi, divers lieux en Suisse;
- brevet fédéral d'artisan-e en conservation du patrimoine culturel bâti, 4 semestres en emploi, Rothenburg/LU et Bienne (enseignement en allemand);
- diplôme fédéral de maître peintre, 3 à 4 semestres en emploi, divers lieux en Suisse;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Aide-peintre AFP/Aide-peintre AFP
- Carreleur CFC/Carreleuse CFC
- Maçon CFC/Maçonne CFC
- Peintre en décors de théâtre CFC/Peintre en décors de théâtre CFC
- Plâtrier constructeur à sec CFC/Plâtrière constructrice à sec CFC

Adresses

Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP)
Rue de la Dent-Blanche 8
1950 Sion
Tél.: 027 322 52 60
<http://www.frepp.ch>